Basse-Zorn
Communauté de communes

Arrêté GEUDERTHEIM 2025-013
portant réglementation de la circulation
et du stationnement Rue Hornwerck/Rue de Hanau

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2542 et suivants,
VU le Code de la Route, notamment ses articles R.44 et R. 225,
VU l'arrêté interministériel du 29 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
VU la demande en date du 16 mai 2025 de la Société PAUTLER sise 13, rue d'Eschbach 67580 MERTZWILLER,

CONSIDERANT que des travaux de raccordement production de panneaux photovoltaïques au niveau du hangar agricole situé section 45 parcelle 428 à Geudertheim pour le compte de STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX, sont nécessaires,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité publique pendant la durée des travaux,

ARRETE

Article 1er :
Du 19 mai au 16 juin 2025 de 7h à 17h, la Société PAUTLER est autorisée à effectuer des travaux de raccordement production de panneaux photovoltaïques au niveau du hangar agricole situé section 45 parcelle 428 à Geudertheim pour le compte de STRASBOURG ELECTICITE RESEAUX.

Article 2 :
La circulation des véhicules à moteur et des cyclistes imposera une modification de la voirie Rue Hornwerck et rue de Hanau.

Article 3 :
Tout stationnement, à l'exclusion de celui des véhicules de l'entreprise est interdit au droit du chantier.

Article 4 :
Des panneaux de signalisation réglementaires seront posés par la Société PAUTLER chargée des travaux pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 5 :
La Communauté de Communes de la Basse-Zorn est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- Monsieur le Chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
- Monsieur le Commandant du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- Monsieur le Directeur de la Société PAUTLER
- Monsieur le Maire de la Commune de Geudertheim.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN ★ HOERDT ★

Geudertheim, le 19 mai 2025
Le Vice-Président

Pierre GROSS